



Tout d'abord, le SNEP FSU Lille vous félicite pour l'obtention du CAPEPS et vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Lille



vous avez 6 jours pour formuler vos vœux

L'interface LILMAC te servira à saisir tes vœux d'affectation à l'aide d'un barème prenant en compte ta situation antérieure (ex-titulaire de la fonction publique, ex non-titulaire de l'EN, lauréat de l'agrégation...), le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoints, enfants, RQTH).

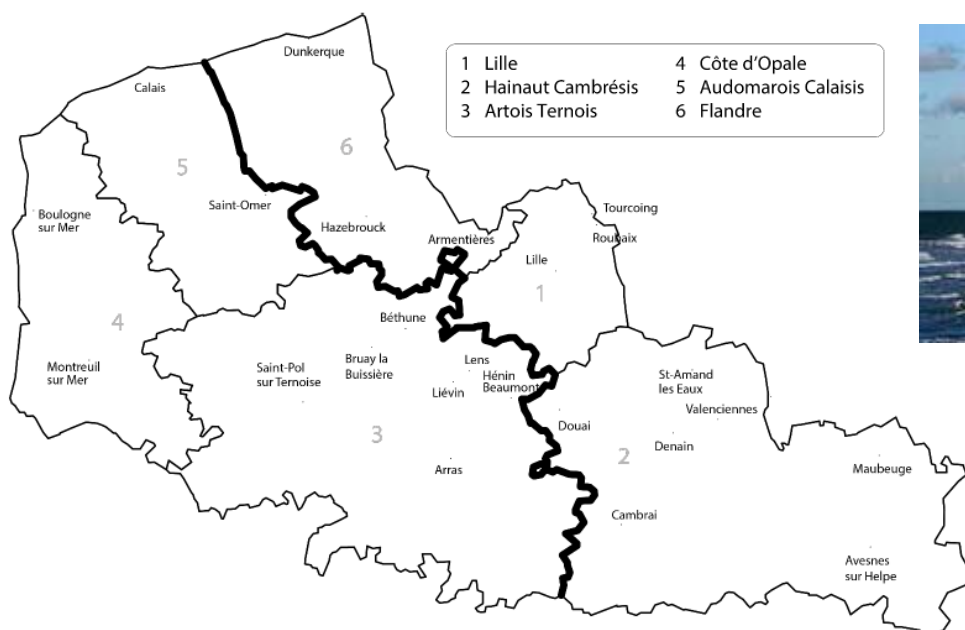
Attention, date limite pour la saisie des vœux: 15 juillet à 8h00.

Prenez contact avec nous dès aujourd'hui pour poser vos questions et éviter l'urgence.

Du mercredi 9 juillet à 14h00 au lundi 15 juillet à 8h00	Consultation des postes et formulation des vœux sur Lilmac.
Au plus tard le lundi 15 juillet à 08h00	Contestation de barème sur mvt2025@ac-lille.fr
Du mardi 15 juillet au vendredi 18 juillet	Opérations d'affectation par le DPE
Le vendredi 18 juillet à partir de 18h00	Résultats d'affectation consultables sur Lilmac.

Stratégie de saisie des vœux suggérée :

Vous formulez **20 vœux**: classez **14 vœux** choisis parmi les postes stagiaires disponibles. Puis ajoutez **6 vœux** classés par ordre de préférence des 6 zones géographiques de l'académie de Lille.



- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1 Lille | 4 Côte d'Opale |
| 2 Hainaut Cambrésis | 5 Audomarois Calaisais |
| 3 Artois Ternois | 6 Flandre |



Affectations stagiaires 2025

**LE SNES FSU, le SNEP FSU ET LE SNUEP FSU
VOUS ACCOMPAGNENT!**

Réunions d'information en visio

**A destination des stagiaires agrégé.es,
certifié.es, PEPS, PLP, CPE et PSYEN**

Au choix:

→ Le vendredi 4 juillet à 16h

→ Le lundi 7 juillet à 16h

→ Le mercredi 9 juillet à 16h



Informations et inscriptions:



s3-lille@snepfusu.net



s3lil@snes.edu



lille.snuép@gmail.com

Démarches administratives obligatoires auprès du rectorat de Lille

Pièces justificatives à fournir dans le cadre de votre affectation:



Note de service du 2 juin 2025

Dès que vous aurez connaissance de votre affectation dans l'académie de Lille, et **au plus tard le 9 juillet**, il conviendra d'envoyer par **courriel** et sous la forme d'un seul et **unique fichier PDF** aux adresses **ce.dpe@ac-lille.fr** et **mvt2025@ac-lille.fr** (objet : "STAGIAIRE 2025") la copie de la fiche de synthèse imprimée à la fin de la saisie des vœux d'affectation sur SIAL (pour les candidats qui ont formulé leurs vœux sur SIAL) et, en fonction de votre situation, les **pièces suivantes** :

1. Rapprochement de conjoints

- Attestation de moins de 3 mois de l'employeur du conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation de moins de 3 mois d'inscription à France Travail en cas de chômage.
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les lauréats ni mariés ni pacsés avec enfant(s), copie du livret de famille pour chaque enfant ou si enfant à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 30 juin 2025 avec attestation de reconnaissance anticipée.
- Pour les agents pacsés : un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs au plus tard le 30 juin 2025 et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs.

2. Rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe

- Attestation de moins de 3 mois de l'employeur de l'ex conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation de moins de 3 mois d'inscription à France Travail en cas de chômage
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- Décision(s) de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

3. Rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés qui souhaitent être affectés dans la même académie

- Photocopie du livret de famille ou pour les agents pacsés, attestation du tribunal d'instance établissant la conclusion du Pacs et extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions du Pacs (loi n°2006-728 du 23 juin 2006).

4. Diplômes, titres et certificats exigés à la nomination

Les lauréats des concours de la session 2025 (CAPEPS) devront faire parvenir la photocopie de leur diplôme de master ou équivalent (ou le relevé de notes).

Pièces à fournir dans le cadre de votre prise en charge administrative et financière

Au plus tard le 18 août 2025, vous retournerez par courrier postal les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Lille - DPE
144 rue de Bavay - BP 709
59033 Lille Cedex



N'oubliez pas de vous inscrire à l'INSPE pour le DIU « Entrée dans le métier » pour les Fonctionnaires Stagiaires mi-temps et « Approfondissement et consolidation » pour les Fonctionnaires Stagiaires temps-plein : entre mi juillet et mi août



Comment calculer mon barème?

Au barème national qui vous aviez eu dans la plateforme nationale SIAL vous pouvez bénéficier de certains points liés à votre rang de classement au concours (pas de justificatifs à fournir sur ce point).

- 1er décile : 300 points sur tous les vœux
- 2e décile : 135 points sur tous les vœux
- 3e décile : 120 points sur tous les vœux
- 4e décile : 105 points sur tous les vœux
- 5e décile : 90 points sur tous les vœux
- 6e décile : 75 points sur tous les vœux
- 7e décile : 60 points sur tous les vœux
- 8e décile : 45 points sur tous les vœux
- 9e décile : 30 points sur tous les vœux
- 10e décile : 15 points sur tous les vœux
- Liste complémentaire : 5 points sur tous les vœux

Que se passe-t-il en cas d'égalité de barème ?

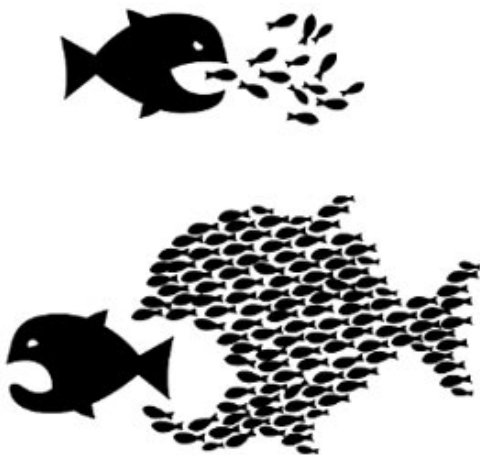


En cas d'égalité de barème, les candidats sont départagés selon :

- la situation familiale,
- le rang de classement,
- l'ordre des vœux exprimés,
- la date de naissance.

Le SNEP-FSU Lille est le syndicat reconnu majoritairement par les collègues lors des élections professionnelles de décembre 2022!

C'est aussi vers les militants du SNEP-FSU que les collègues stagiaires se tournent massivement depuis de nombreuses années



Se syndiquer



BESOIN DE PRECISIONS?

Contactez rapidement vos correspondants SNEP-FSU:

Javier RAMOS ANTON
javiramos_anton@hotmail.com
Tél : 06 78 62 25 85

Emilie JANKOWIAK
s3-lille@snepfsu.net
Tél : 06.70.71.19.51.



SNEP-FSU Bourse du Travail, 276 Bd de l'Usine 59000 LILLE

Tel : 03.20.47.50.96 Fax : 03.20.67.06.80

Email : s3-lille@snepfsu.net

Web : <http://www.snepfsu-lille.net/wp/>